

# RETRAITES : ON PEUT GAGNER !

Le projet Sarkozy :

**injuste**

**inégalitaire**

**à courte vue**



**Serez-vous des nôtres  
le 7 septembre ?**



**La justice :  
notre exigence !**



## Une réforme inacceptable

### **Un choix de société**

La retraite par répartition, c'est-à-dire la garantie du niveau des pensions de retraites apportée par l'ensemble des actifs cotisants, est le système le plus juste et le plus sûr. La CFDT entend le consolider en donnant à chacun une visibilité sur le montant futur de sa retraite.

Les systèmes par capitalisation (fonds de pension, assurances-vie, etc) sont plus fragiles, comme on l'a vu avec la crise financière, car les droits acquis ont une valeur réelle qui dépend de la valeur de marché au moment de la liquidation. Ils sont également injustes car basés sur la capacité d'épargne individuelle et donc incapables de pratiquer la solidarité. Dans un monde où l'entrée sur le marché du travail est si difficile, la précarité ne peut être compensée que par un effort de solidarité, donc par la répartition.

Le discours tendancieux du Gouvernement, et son projet combinant la poursuite de l'allongement de la durée de cotisation et le recul des bornes d'âge, voudraient nous conduire à accepter comme inéluctable une baisse des retraites par répartition pour les générations futures. Cela ne découle pas d'une analyse des réalités en matière d'emploi et de retraite mais de la volonté d'alimenter les marchés financiers en favorisant les retraites par capitalisation.

### **Davantage d'inégalités**

Appliquée à des jeunes qui galèrent, la réforme Sarkozy permettrait difficilement, même en retardant l'heure du départ en retraite, d'acquérir le droit au taux plein. En restreignant les possibilités de choix individuels, par le relèvement de l'âge légal combiné à l'augmentation de la durée de cotisation, le Gouvernement accroît les inégalités : il y a ceux qui pourront acquérir le nombre d'annuités nécessaires et ceux qui seront à la charge de l'assurance chômage ou devront vivre avec une pension d'invalidité. Il y a ceux qui choisiront le moment de la retraite et ceux contraints à travailler plus alors qu'ils ont une espérance de vie moindre.

Ce qu'on nous propose, ce n'est pas cotiser davantage ou plus longtemps pour maintenir le niveau des pensions, c'est cotiser plus, gagner moins, et avoir une retraite amputée même en travaillant plus longtemps car le nombre d'annuités exigées augmente sans cesse. Et en fait d'alignement du public sur le privé, c'est toujours dans le sens défavorable !

### **La solidarité largement absente**

Il faudra désormais que les fonctionnaires aient tous leurs trimestres ou attendent l'âge d'annulation de la décote pour bénéficier du minimum de pension, qui est calculé sur la base de l'INM 227. Auparavant, un minimum de 58 % environ de cet indice était garanti au bout de 15 ans (cette fraction augmentant d'un peu plus de 2,5 points par année supplémentaire).

L'indemnité journalière maternité sera intégrée dans le salaire de référence pour le calcul de la pension. C'est très loin de compenser les écarts de carrière et de retraite des femmes.

Et il n'y a rien pour les 38 % de polypensionnés public/privé, pénalisés par le calcul sur les 25 meilleures années, et non au prorata de leur carrière dans le privé.